

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2018.003

Signalétique de conciliation des usages dans les estives du site Natura 2000 « Monts Dore »

RAPPORT

Le massif des Monts-Dore offre un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. C'est une zone privilégiée pour les activités de pleine nature qui tiennent une place majeure dans l'économie locale (randonnées, manifestations sportives, station de skis...). La fréquentation estivale est extrêmement importante : environ 180 000 personnes parcourent les zones sommitales. Par ailleurs, les Monts-Dore sont également une terre agricole historique et dynamique. L'agriculture y joue un rôle multi-fonctionnel (économique, social, touristique, écologique, paysager...).

Chaque année de nombreux conflits d'usage sont rapportés entre activité agricole et pastorale et activités de pleine nature (randonnée notamment). La conciliation des usages est une demande forte de l'ensemble des acteurs sur le site. Le manque de signalétique de sensibilisation visant à assurer la conciliation entre fréquentation et activités agricoles est problématique. La mise en place d'une signalétique adaptée compléterait le dispositif de sensibilisation déjà existant : présence de gardes-nature, informations générales aux offices de tourisme...

Il est proposé de répondre à cette demande locale en travaillant à la conception et la production de panneaux de signalétique visant à concilier les usages fréquentation et gestion pastorale sur le site et à maintenir une activité pastorale. Le montant de l'investissement est estimé à 9 500 euros TTC (conception et production des supports de sensibilisation).

Au bureau de 27 avril 2018 vous avez validé l'opération et la demande de financement auprès de la Région. En effet, cette opération pourrait être prise en charge à 100 % par des crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt concernant les projets d'investissement lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En parallèle, une demande de financement auprès du LEADER a été réalisée, en cas de réponse négative de la Région.

Le plan de financement alors prévu est le suivant :

RECETTES (HT)		RECETTES (TVA)		TOTAL OPERATION	
Leader (80%)	6 333.33			Leader	6333.33
SMPNRVA (20%)	1 583.34	SMPNRVA (100%)	1 583.34	SMPNRVA	3166.68
TOTAL	7 916.67	TOTAL	1 583.34	TOTAL	9500

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-101-2018-003-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- Solliciter les financements nécessaires auprès des financeurs potentiels (LEADER)
- De réaliser, sous réserve d'obtention des financements, les panneaux de signalétique

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

17

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

171

HABITANTS ET ASSOCIATIONS

171.2018.001 Convention de partenariat entre l'Association de sauvegarde de la race Ferrandaïse, l'Etablissement départemental de l'élevage du Puy-de-Dôme (EDE 63), le Parc des Volcans d'Auvergne et le Parc du Livradois-Forez



RAPPORT

Originaire des deux parties montagneuses du Puy-de-Dôme (Chaîne des Puys et monts Dore à l'Ouest, monts du Livradois-Forez à l'Est), la Ferrandaïse est restée la race bovine dominante du département jusque dans les années 50. Elle connaît ensuite un fort déclin dû à la spécialisation laitière intensive du territoire, à la mécanisation de l'agriculture et à l'exclusion de la race des programmes de sélection qui se mettent en place. Menacée de disparition à la fin des années 70, la race Ferrandaïse est sauvée « in extremis ». En 1977, soutenus par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et l'Institut de l'Elevage, les éleveurs se mobilisent pour créer l'Association de Sauvegarde de la Race Bovine Ferrandaïse. L'Association met rapidement en place des actions de conservation d'un patrimoine génétique diversifié, de rajeunissement du cheptel Ferrandaïse et d'augmentation progressive des effectifs.

Depuis, le cheptel ferrandaïse s'est renouvelé et les effectifs sont remontés de manière importante : les inventaires de 2015 comptabilisent plus de 2 500 vaches adultes et 310 élevages. Au-delà des chiffres, cette vache, adaptée à des conditions d'élevage de moyenne montagne et ne demandant que peu d'interventions vétérinaires, reste le fer de lance d'une agriculture naturelle et de production, fidèle à l'image du terroir. Des valeurs que les Parcs Naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez soutiennent et mettent en œuvre au quotidien.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-171-2018-001-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'Association, qui regroupe différentes générations d'éleveurs, depuis les fondateurs jusqu'aux futurs agriculteurs, poursuit aujourd'hui l'objectif principal de favoriser les projets d'installation en développant la race et ses produits. Après la sauvegarde de la race, il s'agit aujourd'hui de travailler à la valorisation des produits issus de la Ferrandaise. Pour s'inscrire dans la durée et stimuler le développement de cette race authentique d'Auvergne, l'Association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise s'est attachée, avec l'appui des deux Parcs des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, à la rédaction d'un programme de développement de la race sur la période 2018-2020.

Ce programme se décline en 5 objectifs :

- se doter d'une animation autonome pour coordonner et faire avancer les projets : historiquement, l'animation de l'Association est portée principalement par le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne – celui du Parc Livradois-Forez intervient ponctuellement sur des domaines particuliers tels que la réflexion sur la structuration de la filière ou l'élaboration de dossiers de demandes de subventions ;
- mieux connaître les éleveurs et les élevages Ferrandais pour identifier les pistes de travail prioritaires ;
- augmenter le cheptel tout en maintenant une génétique « race pure » variable et saine pour préserver et développer la race ;
- valoriser les produits pour assurer un avenir à l'élevage Ferrandais ;
- mettre à jour et enrichir les supports de communication pour mieux promouvoir la race.

La convention de partenariat (*voir documents complémentaires*) a pour objectif de fixer les principes et les modalités de l'animation de l'Association Ferrandaise par les syndicats mixtes des Parcs des Volcans d'Auvergne et Livradois Forez, et par l'EDE63 sur une période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2020.

Sur cette période, le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne s'engage à consacrer 29 jours d'accompagnement à l'Association, le Parc du Livradois-Forez 26 jours et l'EDE63 170 jours – **en contrepartie du temps passé, chacun des trois partenaires percevra une contribution financière de la part de l'Association.**

➡➡ Il vous est proposé d'en délibérer et, le cas échéant, d'autoriser le Président du Syndicat mixte ou le Directeur à signer la convention de partenariat et ses avenants.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le président à signer la convention de partenariat et ses avenants

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**
187 **PROF TOURISME & LOISIRS PN**
187.2018.003 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

Plusieurs manifestations sont candidates à la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

→ **La Transvolcanique** :

Organisateur : FOYER RURAL DE BLANZAT- section cyclo

Secteur concerné : Chaîne des Puys- Monts Dore

29^e édition en 2018 : 15 et 16 septembre 2018

Format de la manifestation 2018 :

Randonnée VTT sur 2 jours de Blanzat au Mont Dore en aller simple (1J) ou aller-retour (2J) :

- Blanzat-Le Mont Dore : 82 km - D+ : 2130m / D- : 1460m
- Le Mont Dore- Blanzat : 79 km- D+ : 1749m / D- : 2412 m

Nombre de participants : 1700 participants maximum

→ **Points forts** :

- ✓ Débalisage en VTT à la fin de la randonnée
- ✓ Tracé validé par les services du SMPNRVA
- ✓ Mise à disposition des participants d'un gobelet personnel
- ✓ Assiettes et couverte biodégradables pour le repas et tri sélectif au repas et ravitaillements
- ✓ Sensibilisation aux comportements à adopter sur le territoire PNRVA (dans le règlement de course)
- ✓ Approvisionnement en eau du robinet + partenariat Volvic
- ✓ Travail avec commerçants locaux priorisé
- ✓ Pas de compétition mais découverte à son rythme du territoire

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-187-2018-003-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

→ Pistes de progrès :

Le Foyer rural de Blanzat-section cyclo organisateur de la randonnée VTT « La Transvolcanique » s'engage pour la 1ère fois dans la démarche triennale « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne ».

L'organisateur veillera à :

Valoriser le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne en **affichant la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne »** et **en associant le logo correspondant** sur le site web ainsi que sur les documents imprimés de promotion de la manifestation.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne » à la Transvolcanique organisé par le Foyer Rural de Blanzat-section cyclo, sous réserve de l'engagement de l'association à traiter les pistes de progrès sous 6 mois, et ce à compter de l'édition 2018.**

→ VVX :

Organisateur : ASSOCIATION VOLVIC VOLCANIC-63 530 VOLVIC

Secteur concerné : Chaîne des Puys

2è Edition en 2018 : 10 au 13 mai 2018

Format de la manifestation 2018 :

4 jours de manifestation :

- TRAILS AVEC CLASSEMENT (4 courses- qualificatives UTMB)
- RANDONNEES VTT (2 parcours sans classement)
- RANDONNES PEDESTRES (3 parcours)
- INITIATIONS SPORTIVES gratuites sur site du Goulet

+ Ateliers et visites organisés, découvertes activités de pleine nature, animations et dîner musical, CONCERT de clôture

Nombre de participants :

3500 au total-4000 au maximum sur l'ensemble des épreuves.

→ Points forts :

- ✓ Utilisation de balisage éphémère : rubalise biodégradable et fléchage réutilisable
- ✓ Débalisage le jour même des randonnées
- ✓ Incitation au co-voiturage dans les informations pratiques de l'événement
- ✓ Mise à disposition de navettes entre le site de l'événement et les parkings en entrée de ville
- ✓ Partenariat avec le SBA pour l'organisation du tri des déchets
- ✓ Utilisation de vaisselle recyclage et Ecocup
- ✓ Mise en place d'une **éco participation pour l'ensemble des coureurs et randonneurs de l'événement destinée à être reversée au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour l'entretien des chemins empruntés par les trails et les randonnées de l'événement**
- ✓ Travail avec commerçants locaux priorisé
- ✓ Fontaines d'eau de Volvic de 8L
- ✓ **Eco chantiers avec SMPNRVA, convention avec CeCler- association d'action sociale (mécénat), achat mobilier association Avenir**
- ✓ Communication dématérialisée au maximum. Impression sur papier certifié PEFC

→ Pistes de progrès :

Pour la manifestation s'engage pour la 1ère fois dans la démarche triennale « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne ».

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-187-2018-003-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'organisateur veillera à :

- Valoriser le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne en affichant la mention « **Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne** » et en associant le **logo correspondant** sur le site web ainsi que sur les documents imprimés de promotion de la manifestation.

➤➤➤ Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « **Manifestation partenaire du Parc** » à la manifestation VVX organisée par l'association **VOLVIC VOLCANIC**, sous réserve de l'engagement de l'association à traiter les pistes de progrès identifiées pour l'édition 2019.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

191

HABITANTS ET ASSOCIATIONS

191.2018.001 Vagabondages volcaniques – résidence d'artistes avec Effervescences

RAPPORT

La programmation culturelle du Parc, à partir de 2018, prend la forme d'un projet culturel d'envergure riche en partenariats et développant diverses démarches participatives.

Portant sur le thème du patrimoine volcanique, il s'intitule Vagabondages volcaniques et se déroulera jusqu'à 2020.

Dans ce cadre, des relations partenariales s'organisent avec le projet Effervescences porté par la ville de Clermont-Fd, candidate à la capitale européenne de la culture en 2028.

Il s'agit d'organiser en commun, entre les deux collectivités, une résidence d'artistes dans un cadre scolaire ou périscolaire.

A partir de septembre et sur une partie de l'année scolaire 2018-2019, les jeunes en écoles élémentaires ou accueils de loisirs, sur deux communes entre le parc et l'agglomération clermontoise (sans doute Ceyrat-Boisséjour et Nohanent) seront amenés à s'exprimer sur le sujet des légendes.

L'Agence de Géographie Affective avec l'artiste Olivier Villanove, en révélant la puissance symbolique des contes traditionnels, questionnera, dans une écriture contemporaine, la capacité de l'enfant à affronter le monde qui l'entoure et à s'émanciper pour trouver sa place dans l'espace commun ».

La production des classes accompagnera un spectacle en cours de création et intitulé Légendes.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le président à valider une prise en charge directe des frais d'artistes (hébergement et restauration) pour un montant maximum de 3 000 € pour les périodes de résidences entre septembre 2018 et juin 2019 et en vue d'un travail pédagogique avec les jeunes de deux communes entre parc et agglomération clermontoise et à signer une convention tripartite de partenariat avec Effervescences et l'Agence de Géographie affective.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention tripartite de partenariat avec Effervescences et l'Agence de Géographie affective.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

34

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARC

304.2018.005 Suivi de la marque Valeurs Parc « Miels et produits de la ruche »
Audit d'attribution « Les butineuses de la Roche »

RAPPORT

Nom de l'entreprise auditée : « Les butineuses de la Roche »
Adresse : 400 chemin de Roche Montagne, 63 680 SAINT DONAT

Date d'audit : 25 mai 2018
Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'entreprise en bref

A l'origine, Sophie Benoît a une formation dans la restauration et cuisinait dans le restaurant familial. Il y a une quinzaine d'années, le restaurant ferme et Sophie Benoît s'installe apicultrice professionnelle.

L'exploitation de Sophie Benoît, "Les butineuses de la Roche", est située à St Donat dans le Puy-de-Dôme.

Elle est installée seule et possède 140 ruches réparties en trois ruchers. Ces derniers sont situés sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne à Egliseneuve-d'Entraigues, St Alyre-ès-Montagne et Condat.

Pour Sophie Benoît, qui est en fin de carrière, l'accès à la marque Valeurs Parc représenterait un aboutissement de son travail. Sophie Benoît souhaite prendre sa retraite dans 3 ans et a demandé à ce que son engagement dans la marque ainsi que le montant de la cotisation soient ajustés sur la base de ce facteur temps. Elle souhaite ainsi s'engager pour une durée de 3 ans au lieu de 5 ans et payer une cotisation de 150€ au lieu de 250€ (montant de la cotisation marque : 50€ par an).

Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales	5		5	54%	50%
	Insertion et p	9		2		

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-304-2018-005-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

	réserve paysagère					
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	5		3		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	16		9		
	TOTAL VALEUR	35	12	19		
Environnement préservé et valorisé	Un rucher qui préserve l'environnement	18		10	61%	50%
	Soins des abeilles	7		7		
	Récolte, extraction, stockage	6		6		
	Gestion des déchets/énergies	12		6		
	Sensibilisation et communication responsable	6		1		
	TOTAL VALEUR	49	18	30		
Dimension humaine	Organisation en filière locale	4		3	50%	50%
	Accueil sur le lieu d'exploitation	12		5		
	TOTAL VALEUR	16	2	8		

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	- Production à taille humaine - Implication dans la vie de la filière	- 50% abeilles noires - Vente en circuits courts et locaux - Connaissance du territoire, volonté de marquer les produits de la ruche	- Soins des abeilles - Transformation et récolte maîtrisée
Points sensibles	- N'accueille pas de public sur ses ruchers ou son lieu de production mais réflexions sur aménagement point d'accueil	-Réflexion sur aménagement point d'accueil -Transmission de l'exploitation ?	- Réflexion en cours utilisation énergies renouvelables -Utilisation de pots en plastiques -Peinture thermopeint
Points de progrès	-Possibilité d'accueil de public ponctuellement sur le lieu de production	- L'engagement dans la marque permettra d'acquérir progressivement davantage de connaissances sur les missions du SMPNRVA	- Progressivement remplacer les pots en plastiques par des pots en verre -Diminuer l'utilisation de thermopeint et utiliser des peintures plus naturelles

➤➤➤ **Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20180705-304-2018-005-DE Date de télétransmission : 13/07/2018 Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.011 Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Maison de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle

RAPPORT

Cette année, nous allons faire appel à un agent d'entretien contractuel pour effectuer quelques heures de ménage afin d'assurer l'entretien des locaux de la Maison de la Réserve située sur la commune de La Godivelle.

Cet agent interviendrait seulement quelques heures (1 à 4 heures par mois selon les nécessités de service) sur la période estivale (période d'ouverture de la Maison de la Réserve).

➡➡➡ Il vous est donc proposé de créer un poste d'agent d'entretien à temps non-complet pour une période de 3 mois sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-401-2018-011-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.012

Renouvellement du contrat du Chargé de mission Urbanisme et paysage

RAPPORT

Le contrat de notre Chargé de mission Urbanisme et paysage arrive à échéance le 28 septembre 2018.

Placé sous la responsabilité du responsable de l'Espace-programme 3 « Urbanisme, paysage et énergie, le Chargé de mission Urbanisme et paysage assure les missions suivantes :

> **Apporter une assistance technique** (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière d'urbanisme de planification (PLU, PLUi, SCOT, PLH, etc.) de la phase de conception (rédaction du cahier des charges, consultation) jusqu'à l'arrêt du projet.

> **Elaborer le Regard du Parc** (porter à connaissance du Parc / compatibilité avec la Charte) lors de toute élaboration ou révision de documents d'urbanisme.

> **Rédiger les avis du Syndicat mixte** sur les projets d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025 et en s'appuyant sur le contenu du Regard du Parc.

> **Animer le projet de Plan de paysage** « Vallée de la Rhue / Val de Sumène ».

> **Apporter une assistance technique**, plus ponctuellement, auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière d'urbanisme opérationnel (lotissement, écoquartier, aménagement de sites naturels, opération centre-bourg, etc.).

> **Participer à l'animation** de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : échanges, formations, production d'outils techniques, communication, en tant que membre ou coordinateur d'équipes-projets ARU.

Ce poste étant financé intégralement à travers la contribution statutaire, le Syndicat mixte a engagé en 2017 la recherche de financements extérieurs, ainsi que des possibilités de mutualisation de l'ingénierie avec les collectivités du territoire. Un courrier a été transmis en ce sens à l'ensemble des EPCI à l'été 2017, mais aucune mutualisation n'a pu être concrétisée. Par ailleurs, les financements extérieurs sur ce type de poste sont rares et difficiles à mobiliser autrement que par le biais d'appels à projets.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-401-2018-012-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Afin d'assurer la continuité des missions engagées, et notamment la mise en œuvre du Plan de paysage participatif « Vallée de la Rhue / Val de Sumène », il est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée d'un an, dans l'attente de nouvelles possibilités de financements permettant de maintenir durablement le poste.

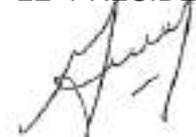
➤➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} octobre 2018, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.013 Accueil et encadrement d'un stagiaire en 1^{ère} Bac Professionnel GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune)

RAPPORT

Nous avons accueilli Monsieur Axel FALIP, élève en 1^{ère} Bac Professionnel GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du Lycée Professionnel Agricole Louis MALLET de Saint-Flour. Son stage professionnel s'est déroulé du 26 mars au 13 avril 2018 et du 4 juin au 6 juillet 2018.

Monsieur Axel FALIP a participé à de nombreux travaux, soit sur la propriété de Montlosier ou sur la réhabilitation de sites naturels du territoire du Parc. Il a été très disponible, consciencieux et professionnel.

Le versement d'une indemnité n'est pas obligatoire, cependant les services du Parc étant très satisfaits de ce jeune stagiaire, nous vous proposons de lui attribuer une indemnité d'un montant de 200,00 €.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à verser une indemnité de 200 € pour l'accueil de ce stagiaire.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à verser une indemnité de 200 € pour l'accueil de ce stagiaire.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-401-2018-013-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.014 Poste de chargé de mission « eau et agriculture ».

RAPPORT

Le territoire du Parc des Volcans a une grande responsabilité dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques selon le principe de la solidarité amont-aval. C'est pourquoi la charte 2013-2025 du Parc des Volcans identifie l'eau comme un des dix enjeux majeurs de son territoire et engage l'ensemble des partenaires à trouver les moyens d'en assurer une gestion durable. En lien avec la GEMAPI et les résultats de l'étude « gouvernance » sur les bassins versants de la Rhue et du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (CT SDSA), le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne poursuivra l'animation globale et la coordination du CT jusqu'à son issue prévue en 2022. Une échéance importante du Contrat est prévue en 2020 avec les élections municipales qui pourront faire évoluer différemment le portage de cette animation générale.

Aussi, afin d'assurer les engagements pris par le SMPNRVA jusqu'en 2020, 1 ETP est nécessaire pour l'animation générale du Contrat territorial « Sources de la Dordogne / Sancy / Artense ». Le financement de ce poste devrait être assuré à 100% avec les aides combinées de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil départemental du Puy de Dôme, de l'Entente Intercommunales Dordogne Sancy Artense et du FEDER Auvergne.

L'embauche d'une personne affectée à ces missions constituant un surplus de travail inabsorbable par l'équipe permanente (et la création d'un poste étant subordonnée à son financement à 100% hors contribution statutaire). Le coût du poste pour les années 2019 et 2020 est estimé à 68 000 €. Dans l'attente du renouvellement de la programmation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le plan de financement n'est pas connu dans les proportions exactes.

Ce Chargé de mission « eau et agriculture » travaille en coordination directe avec la Chargée de mission « eau » du Parc et sera placée sous la responsable de l'Espace Programme « biodiversité, gestion des espaces et ressources naturels ».

>>> Sous réserve des délibérations favorables des communautés de communes dans le cadre de la GEMAPI et de l'accord des financeurs, il vous est proposé d'autoriser la création d'un contrat à durée déterminée de Chargé de mission « eau et agriculture » d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2018 sur la base de l'Indice Brut 430 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-401-2018-014-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération sous réserve des délibération favorables des communautés de communes dans le cadre de la GEMAPI et de l'accord des financeurs.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2018.003 Vente de produits de la marque « Valeurs Parc naturel régional »

RAPPORT

De nouveaux producteurs et artisans/créateurs bénéficient désormais de la marque « **Valeurs Parc naturel régional** ».

Nous souhaitons favoriser ses entreprises locales et artisanales en leur réservant un **espace**, au sein de la boutique de la Maison du Parc, **spécifiquement identifié et dédié à la vente des produits et des créations**.

Voici les produits qui pourraient compléter notre vitrine :

PRODUCTEURS

Gaec Les Salers de Grommière, éleveurs de vaches salers à Peyrusse dans le Cantal

► **Rillettes à base de viande de bœuf salers**

Pot de 180 g - Prix d'achat TTC 4,80 € - Prix de vente TTC 6,50 €

► **Saucisses de bœuf salers avec lentilles de la planèze**

Bocal de 750 g - Prix d'achat TTC 10,00 € - Prix de vente TTC 14,50 €

► **Sauce bolognaise à base de viande de bœuf salers**

Bocal de 380 g - Prix d'achat TTC 6.80 € - Prix de vente TTC 8.90 €

Gaec des Tourbières, éleveurs de vaches salers à La Pignole – Cne de Champs s/Tarentaine (15)

► **Saucisson sec avec 85% de viande de salers**

Pièce de 200 g - Prix d'achat TTC 5,00 € - Prix de vente TTC 7,00 €

Gaec Bafoil-Seneze exploitants agricole à Apchat (63)

► **L'Or du Cezallier** : apéritif à base de vin blanc et parfait de gentiane (eau + sucre + gentiane). Les racines sont prélevées directement sur leurs estives à St Alyre-ès-Montagne

Bouteille de 1 litre : Prix d'achat TTC 21,00 € - Prix de vente TTC 24,50 €

ARTISANS/CREATEURS

L'atelier Pépite de lave situé à Antignac (15)

► **Bracelets en lave émaillée des volcans d'Auvergne et touches d'or** réalisés par la créatrice Rose Desmaisons

Prix de vente public unitaire : 33,50 € TTC sur lequel une remise de 25 % nous est accordée.

L'atelier Fusion de lave situé à Volvic (63)

► **Pièces décoratives et utilitaires** en grès dont l'originalité vient du fait qu'elles sont recouvertes d'émaux à base de lave.

Prix de vente public unitaire : 18,00 € TTC sur lequel une remise de 25 % nous est accordée.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces produits dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ces produits dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2018.004 Achat et mise en vente de deux ouvrages – Editions La Flandonnaière

- Chaîne des Puys Faille de la Limagne
- Cuisiner les plantes sauvages d'Auvergne

RAPPORT

Nous sommes sollicités par les Editions La Flandonnaière (Aurillac) pour la vente de deux ouvrages :

Chaîne des Puys – Faille de la Limagne

Cette nouvelle édition arrive à point nommé à l'heure où le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco va examiner la candidature de la Chaîne des puys – faille de Limagne.

Gérard Fayet, auteur du livre, pratique la photo aérienne en montgolfière depuis 30 ans. Ses photographies rendent hommage à ces dômes endormis, site naturel exceptionnel et emblématique de notre territoire.

136 pages – textes en français et en anglais

Relié, quadrichromie

Vernis UV spot sélectif sur les photos

Format : 290 x 290 mm

Prix de vente TTC 29,50 € sur lequel une remise de 35 % nous serait accordé

Cuisiner les plantes sauvages d'Auvergne

A travers ce livre, l'auteure Myriam de Mahé, originaire du Cantal, propose des recettes simples en harmonie avec la nature Elle nous invite à cueillir et à déguster les plantes sauvages de nos montagnes d'Auvergne.

104 pages

Broché, couverture avec rabats

Format : 150 x 210 mm

Prix de vente TTC 16,00 € sur lequel une remise de 35 % nous serait accordé.

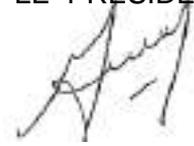
➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces produits dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-504-2018-004-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ces produits dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 05 juillet 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 04 juin 2018, s'est réuni le 05 juillet 2018 à 08h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2018.004 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme de Chastreix

RAPPORT

La **commune de Chastreix** a arrêté son projet de **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** le 22 mars 2018 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme le 10 avril 2018 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Chastreix a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre du Parc.

Le projet de PLU de la commune de Chastreix repose sur trois orientations générales définies dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

➤ **Une commune accueillante**

Maintenir la population et accueillir de nouvelles, tendre vers une gestion économe de l'espace, développer un territoire durable et meilleur cadre de vie.

➤ **Une commune touristique et agricole**

Développer la vocation touristique, protéger les espaces agricoles, maintenir les activités économiques.

➤ **Une commune nature**

Préserver les espaces naturels majeurs et la biodiversité, renforcer la continuité des corridors écologiques.

Le projet de PLU prévoit une densification du tissu urbain existant dans le bourg-centre, tout en limitant globalement les constructions dans les hameaux. Le potentiel constructible de la commune passe ainsi de 33,5 hectares au POS à 3 hectares dans le PLU. La quasi-totalité du territoire communal est donc classée en zone naturelle (N) et/ou agricole (A), permettant ainsi de préserver les espaces non bâtis et les paysages. Le zonage permet en outre de préserver les espaces naturels à forte valeur écologique (articles L-151-19 et L.151-23 notamment). Deux Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été définies sur les secteurs voués à l'urbanisation : le hameau de Lessard et la station de ski Chastreix-Sancy.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les trois principaux secteurs voués à l'urbanisation sont les suivants :

- **Chastreix** : un secteur de trois hectares représentant un potentiel libre restant dans et à proximité du bourg (zone U).
- **Lessard** (au nord du bourg-centre) : un secteur d'un hectare à vocation résidentielle (zone AUg).
- Station de ski **Chastreix-Sancy** : un secteur de deux hectares à vocation touristique (zone Ut1).

Si ces extensions répondent aux logiques de développement de la commune, il convient néanmoins de préserver les perspectives paysagères et de limiter au maximum les coûts relatifs au déploiement des réseaux (eau, assainissement, électricité, voirie).

L'extension (AUg) prévue au hameau de Lessard renforce le phénomène de mitage et d'urbanisation linéaire le long de la RD. 615. De plus, elle impacterait les perspectives paysagères notamment vers l'ouest en direction des plateaux de la Tour-d'Auvergne. Au niveau de la station de ski Chastreix-Sancy, l'aménagement de la zone Ut1, sur une superficie de deux hectares, impacterait également les perspectives paysagères en direction de l'ouest (paysage ouvert).

Le projet de PLU est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc sous réserve :

- de réaliser un **phasage** des aménagements en priorisant le développement urbain au sein du bourg de Chastreix, et à proximité des réseaux et des services, avant d'amorcer toute autre extension.
- dans le hameau de Lessard (AUg) : d'éviter l'urbanisation de la pointe ouest de la zone AUg, en définissant sur cette partie une « *trame végétale à conforter* » afin de préserver les perspective paysagères (vers l'ouest notamment).
- au niveau de la station de ski de Chastreix-Sancy (zone Ut1) : de réaliser un phasage en fonction de la demande et des capacités de la station d'épuration, et de compléter l'OAP sur ce secteur par la mise en place d'une « *trame végétale à conforter* » au niveau du cours d'eau temporaire et de la limite ouest de la zone, dans le but de préserver le cône de vue vers l'ouest (paysage ouvert).

➤➤➤ Il vous est proposé de rendre un avis favorable avec les réserves précitées, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Chastreix.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 05 juillet 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180705-A-2018-004-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018